



# RAPPORT ANNUEL 2019

**Remarque:**

Suite à la réforme des Directions de l'administration cantonale, la plupart des Directions changent de nom au 01.01.2020. Voici un aperçu des changements des directions les plus importantes pour les institutions:

Jusqu'au 31.12.2019:	NOUVEAU NOM à partir du 01.01.2020:
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)	Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)
Direction de l'instruction publique (INS)	Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

Les noms des branches des principaux offices des Directions demeurent inchangés. Seule exception: l'Office des affaires sociales (OAS) devient l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS).

Bien que le présent rapport annuel porte sur l'exercice 2019, les nouvelles appellations sont par conséquent d'ores et déjà utilisées.

**Mentions légales :**

Éditeur : SOCIALBERN  
 Association Bernoise des Institutions Sociales  
 Freiburgstr. 255  
 3018 Berne

[www.socialbern.ch](http://www.socialbern.ch), [info@socialbern.ch](mailto:info@socialbern.ch)  
 031 550 15 95

Rédaction & layout: Rolf Birchler / SOCIALBERN  
 Photo de couverture : © Sozialtherapeutische Gemeinschaft Rütthubelbad, Walkringen  
 Impression : Paraît exclusivement sous forme électronique  
 No. Doc.: 110.19.fr  
 Version : 11.03.2020

## TABLES DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>Rapport de performance</b> .....	<b>6</b>
Questions générales .....	6
Domaine de l'enfance et de la jeunesse.....	8
Domaine des adultes .....	9
Autres prestations de l'association .....	10
<b>Comités &amp; représentations</b> .....	<b>12</b>
Comités de l'association .....	12
Réseau & représentation .....	13
<b>Comptes annuels</b> .....	<b>14</b>
Bilan au 31.12.2019 .....	14
Comptes annuels au 31.12.2019.....	15
Annexe des comptes annuels.....	16
Rapport de révision.....	17
Commentaires des comptes annuels .....	18
<b>Annexe 1: Comités Collaborateurs</b> .....	<b>19</b>
Comité directeur .....	19
Commissions spécialisées.....	19
Secrétariat général .....	20
<b>Annexe 2: chiffres clés</b> .....	<b>21</b>
nombre de membres / Institutions .....	21
Nombre de places dans les institutions * .....	22

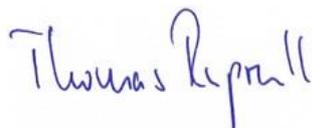
# INTRODUCTION

*L'exercice 2019 a lui aussi été fortement marqué par les projets stratégiques du canton de Berne qui modifieront totalement les systèmes de régulation et de financement aussi bien dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse que dans le domaine de la protection de l'adulte au cours des prochaines années.*

*Des étapes importantes ont été franchies dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse avec les mises en consultation de la nouvelle loi sur l'encouragement et la protection ainsi que de la loi révisée sur l'école obligatoire. Bien que les résultats officiels des mises en consultation ne soient pas encore connus, il est convenable de supposer que les délais prévus pour la mise en place au 01.01.2022 seront respectés. SOCIALBERN était favorable aux projets de mise en consultation dans leur ensemble, mais a dans le même temps mis en évidence différents points qui nécessitaient des modifications. Comme souvent, il existe de nombreux points sensibles dans ce qui peut sembler être des détails – des détails d'une grande importance pour les fournisseurs de prestations. SOCIALBERN considère qu'il est de sa responsabilité de signaler ces défis de concert avec les institutions et de participer à la création de solutions en partenariat avec le canton et d'autres parties prenantes. Heureusement, ce dialogue est constructif.*

*Le projet stratégique du canton de Berne dans le domaine de la protection de l'adulte a connu de grands bouleversements. Suite à une analyse intermédiaire effectuée en 2018, le canton a présenté l'«approche législative» à l'été 2019, une approche qui comportait des ajustements importants par rapport au modèle bernois actuel. Qu'un concept global soit proposé après une si longue période est une bonne nouvelle. Dans le même temps, cela pose de nouvelles questions et de nouveaux défis. Quelle contribution le nouveau concept apportera-t-il à terme dans le cadre de la mise en place des objectifs de la CDPH-ONU et garantira-t-il des conditions-cadre réalisables pour les fournisseurs de prestations? Il est pour l'instant impossible de le savoir. La situation est on ne peut plus claire: sans intégrations des différentes parties prenantes et sans pondérations appropriées des objectifs contradictoires et des conflits d'intérêts, aucune solution n'est possible. Au vu des anciennes problématiques et des nouvelles questions en suspens, il ne reste que très peu de temps pour bâtir une base solide d'ici le début de la mise en place au 01.01.2023.*

*Une chose est claire: les institutions ne sont pas une fin en soi. Leur mission consiste à soutenir au mieux les personnes qui font appel à elles. Cela implique de remettre constamment en question les activités, de se renouveler et de participer activement aux évolutions politiques et sociales au sens de la CDPH-ONU et de la Convention relative aux droits de l'enfant. De tels changements nécessitent de la clairvoyance, de la flexibilité et de l'engagement – mais également des partenaires fiables, de la planification et des conditions-cadre adaptées qui permettent d'assumer cette grande responsabilité et de répondre au besoin de soutien changeant des individus.*



*Dr. Thomas Ruprecht  
Président*



*Rolf Birchler  
Directeur*

# RAPPORT DE PERFORMANCE

## QUESTIONS GÉNÉRALES

### ***Contrats des prestations de la DSSI & réglementation sur les excédents***

Cette année encore, les discussions avec la DSSI sur les contrats des prestations et la réglementation sur les excédents préoccupent grandement l'association.

Au deuxième trimestre, SOCIALBERN a pris position sur les projets de contrats des prestations 2020 de l'Office des personnes âgées et handicapées (OPAH) ainsi que sur la nouvelle adaptation de la réglementation sur les excédents issus des contrats des prestations. Grâce à l'intervention de SOCIALBERN, les adaptations ont pu être maîtrisées et des améliorations ont parfois même pu être apportées. En ce qui concerne la réglementation de l'OPAH, le plafond a toutefois été abaissé de 25% à 15% de la dépense globale. Ne sont pas pris en compte les ateliers dont le plafond reste à 25%. Néanmoins: si le plafond ne sera pas à nouveau abaissé dans les années qui suivent, la réglementation est comparable à celle des autres cantons. En outre, SOCIALBERN a pu contribuer à la clarification de la réglementation en énonçant des propositions de modification concrètes. À l'avenir, il est primordial de renoncer à modifier les conditions-cadre d'une année sur l'autre, modifications qui engendrent des dépenses supplémentaires pour toutes les parties prenantes et compromettent la fiabilité de la planification. SOCIALBERN va poursuivre son engagement pour des conditions-cadre plus durables et plus fiables.

La gestion responsable des impôts est également l'une des préoccupations de SOCIALBERN. Par conséquent, comme cela a déjà été publié à plusieurs reprises au cours des dernières années, l'ajustement des prix des prestations est encouragé afin d'optimiser l'allocation des ressources. Les prix des prestations peuvent ainsi être ajustés pour des motifs légitimes. Toutefois, cela nécessite une procédure et des instruments d'évaluation et de comparaison transparents ainsi que des réglementations claires et acceptables qui doivent être ouvertement expliquées.

La définition des prix des prestations dans des délais convenables demeure un véritable défi, notamment en cas de réductions des prix des prestations. SOCIALBERN a demandé à la DSSI que les annonces concernant les réductions des prix des prestations et d'autres mesures ayant des retombées significatives sur la situation financière et la liquidité du fournisseur de prestations soit impérativement faites le plus tôt possible. Toute annonce faite fin novembre ou début décembre est trop tardive, les budgets et autres planifications des institutions sont en grande partie définis à ce stade. L'OPAH a pu

répondre en partie à cette demande et s'est montrée prête à «répartir les ajustements des prix des prestations sur deux ans au cas par cas».

**Consultation de la stratégie cantonale en matière de santé**

SOCIALBERN a pris part à la procédure de consultation de la DSSI sur la stratégie en matière de santé 2020-2030 du canton de Berne. À cette occasion, l'association a salué l'élaboration d'une stratégie cantonale globale en matière de santé, une première. Toutefois, du point de vue de l'association, il est nécessaire de penser la stratégie en matière de handicap de manière plus cohérente en tant que thème transversal en tenant compte de l'art. 25 de la CDPH-ONU; le thème doit par conséquent être mieux pris en compte lors de l'élaboration ultérieure des stratégies partielles et de définition des mesures concrètes.

**Étude comparative de la rémunération pour les institutions à mission sociale**

Suite à la réalisation d'une étude comparative de la rémunération des institutions à mission sociale en 2018 dans les cantons d'Argovie et de Zurich en collaboration avec Perinnova compensation GmbH, SOCIALBERN et les associations des institutions d'autres cantons ont également décidé de la proposer à leurs membres. Les institutions du canton de Berne ont ainsi la possibilité d'obtenir des informations précieuses sur les rémunérations de leurs institutions au niveau national et international. 12 institutions du canton de Berne ont décidé de participer. Les résultats seront vraisemblablement disponibles avant les vacances d'été 2020.

**Réseautage des associations faïtières et des organisations partenaires**

Le réseautage des associations faïtières et des organisations partenaires a encore été renforcée, ce qui a permis de créer des synergies et d'améliorer la défense des intérêts.

Lors du conseil d'administration de l'OrTra Social du canton de Berne (Oda Soziale Kanton Bern), la candidate de SOCIALBERN, Manuela dalle Carbonare (directrice de la Nathalie Stiftung) a réussi à prendre la succession de la présidente actuelle sortante (Suzanne Jaquemet). En outre, Susanna Hurni (directrice générale de la Dammweg Stiftung) a également été élue membre du conseil d'administration. Avec Matthias Spalinger (président de l'uria), ils représentent désormais les intérêts de SOCIALBERN au conseil d'administration de l'OrTra.

En parallèle, Manuela dalle Carbonare a réintégré la commission Formation d'INSOS Suisse. Sa collaboration au sein de la commission spécialisée SIGK de SOCIALBERN permet de garantir un meilleur échange d'informations et d'intérêts entre les associations.

Dans le cadre d'une analyse de l'activité de l'association, le conseil d'administration est arrivé à la conclusion qu'il fallait cesser de participer au groupe de travail national inter-associations sur la prévention. SOCIALBERN était le seul membre à n'être actif qu'au niveau cantonal. De plus, SOCIALBERN continue d'être bien représenté au sein du groupe de travail grâce à ses associations faïtières nationales. Malgré son départ, l'association continue de soutenir la charte; à l'avenir, des séminaires de formation seront également régulièrement organisés et communiqués par l'intermédiaire de «SOCIALBERN News».

SOCIALBERN soutient la fédération de CURAVIVA et INSOS au niveau national. Les représentant(e)s de SOCIALBERN ont approuvé à l'unanimité le projet lors des assemblées des délégués correspondantes. Les représentant(e)s de SOCIALBERN ont pris position en faveur questions ouvertes et donné des idées sur l'organisation de la fédération dans le cadre des diffé-

rentes structures de CURAVIVA et d'INSOS. De plus, SOCIALBERN a encouragé l'association Integras à rejoindre la fédération dans une lettre commune écrite avec les associations cantonales des institutions du canton de Bâle (SUBB) et du canton d'Argovie (AVUSA).

## DOMAINE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

### **Projet «Prestations particulières d'encouragement et de protection (Ppep)», nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection (LPEP)**

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'encouragement et la protection (LPEP) et du nouveau modèle de régulation et de financement qui s'y rapporte est prévue en même temps que le «REVOS 2020», au 01.01.2022.

La mise en consultation de la nouvelle loi, qui a duré jusqu'au 27.08.2019, fut une étape importante. Jusqu'à la fin de l'année, il n'y avait pas encore d'évaluation de la mise en consultation. Dans sa réponse détaillée et solidement étayée à la mise en consultation, l'association a salué l'orientation prise par la nouvelle loi. Parallèlement, elle a mis en avant quelques points essentiels, notamment l'adéquation et la reproductibilité des projets à différentes formes de prestations afin de garantir le bien-être de l'enfant et la stratégie de promotion unilatérale en matière de placement familial. En outre, de nombreux retours détaillés ont été faits sur différents articles. L'organisation concrète des réglementations au niveau de l'ordonnance acquerra une importance capitale. En conséquence, SOCIALBERN et les représentant(e)s des institutions se sont activement engagés dans les organisations de projets et les groupes de travail de la DIJ, qui sera à l'avenir responsable de l'ensemble des fournisseurs de prestations dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. L'association a en outre veillé à ce que les membres soient informés de manière adéquate et précoce. Dès aujourd'hui, il est clair que la pression exercée sur les institutions afin d'accomplir le plus de travail possible continue d'augmenter. Les nouvelles conditions-cadre sont particulièrement contraignantes pour les petites institutions.

Les discussions sur le fond avec l'administration ont porté sur des solutions axées le plus possible sur la pratique (p. ex. l'élaboration concrète des descriptions des prestations) afin de maintenir la charge administrative à un niveau raisonnable et sur l'accompagnement approprié du canton dans le cadre de la mise en place du nouveau modèle de régulation et de financement de manière générale ainsi que de nouveaux instruments et projets tels que la norme comptable Swiss GAAP FER 21. En matière de questions financières, une vaste délégation composée de l'association et de représentant(e)s des institutions s'est engagée à la mise au point d'un modèle de financement des coûts des infrastructures juste et durable. Les travaux dureront pendant encore toute l'année 2020.

### **Projet «REVOS 2020», révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO)**

L'entrée en vigueur de la loi révisée sur l'école obligatoire (LEO) est prévue en même temps que la nouvelle LPEP, au 01.01.2022. La formation scolaire spéciale (à l'avenir: «école obligatoire spécialisée») fera partie de l'école obligatoire lors du transfert à l'INC. Dans le même temps, un nouveau modèle de régulation et de financement, qui est actuellement en train d'être défini, sera mis en place dans ce domaine.

Le 02.12.2019, SOCIALBERN a remis sa réponse à la mise en consultation sur la loi révisée sur l'école obligatoire (LEO). Dans l'ensemble, SOCIALBERN accueille la nouvelle loi de manière très positive. Il est évident que le projet de loi a été élaboré en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes impliquées. Par conséquent, SOCIALBERN n'a quasiment pas eu à faire de propositions de modification au niveau de la loi. C'était pourtant une demande de l'association d'indiquer d'autres points importants auxquels il importe de porter attention dans le cadre de la concrétisation et de la mise en place de la loi. À un échelon supérieur, les thématiques suivantes ont été considérées comme capitales et commentées en conséquence:

- Garantie de la capacité de la scolarisation intégrée et de la scolarisation séparée / de l'obligation d'admission pour les scolarités obligatoires / la planification des soins particulières
- Garantie de la responsabilité de formation dans le cadre de l'éducation spécialisée intégrée
- Clarification des liens avec la DSSI (OPAH) et la DIJ (OM)

SOCIALBERN s'engage avec les représentant(e)s des commissions spécialisées, d'autres membres de l'association et l'administration de différents groupes de travail de l'INC et contribue à l'élaboration de solutions aussi durables et largement soutenues que possible, notamment dans les domaines des forfaits normés, des coûts des infrastructures, de l'éducation spécialisée intégrée, des écoles de jour et des informations complémentaires sur le plan d'études 21 consacré à l'éducation spécialisée.

## DOMAINE DES ADULTES

### ***Projet «plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap » (Modèle bernois)***

Des incertitudes planaient toujours sur la mise en place du plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation de handicap – même après les nouvelles résolutions prises par le canton. L'analyse intermédiaire communiquée fin 2018 par la DSSI a été transmise aux institutions le 21.02.2019 afin de permettre d'entamer un débat vaste et approfondi. Les questions majeures portaient sur l'attachement aux valeurs fondamentales du plan stratégique en faveur des adultes en situation de handicap de 2011 ainsi que sur l'annonce de l'évaluation des économies possibles du fait des coûts supplémentaires considérés comme trop élevés, de l'ajustement du système de financement et de l'intensification de la gestion financière.

La DSSI a ensuite travaillé sur l'approche législative, c'est-à-dire sur la conception de la future base juridique, en grande partie sans inclure activement SOCIALBERN et les autres parties prenantes concernées. La DSSI a décidé «[...] de s'abstenir de faire appel à des intervenants externes dans le cadre du processus en cours ou de donner des informations sur l'état actuel du projet». Le 05.07.2019, l'OPAH a enfin fourni des informations, par la biais d'un communiqué de presse, sur l'ensemble des modifications apportées au plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation de handicap. L'approche législative a été mise à la disposition des fournisseurs de prestations le 07.10.2019 après l'intervention de SOCIALBERN. Les mesures contenues dans l'approche auraient pour conséquence le renforcement de la régulation par le canton par rapport aux considérations actuelles, ce qui limiterait d'une part les options des adultes en situation de handicap et d'autre part la marge

de manœuvre des institutions. Le projet pilote utilisant l'instrument d'évaluation PEBP conçu par le canton a en outre été interrompu. Dans le futur modèle du canton, les évaluations des besoins doivent être réalisées uniquement à l'aide de l'instrument d'évaluation «méthode du plan d'aide individuel (IHP)» aussi bien pour le secteur ambulatoire que pour le secteur stationnaire, cadre dans lequel le canton de Berne aurait à nouveau un rôle de pionnier à l'échelle nationale. L'instrument d'évaluation PEBP conçu au cours des dernières années et l'organisme d'évaluation IndiBE seront par conséquent supprimés. Les mesures prises doivent permettre d'éviter une hausse massive des coûts.

Dans ses prises de position sur la Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) du Grand Conseil, SOCIALBERN a salué le fait qu'il existe à nouveau un document complet sur la mise en place du plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation de handicap après une si longue période. Dans le même temps, l'association a mis en lumière des points importants, la plausibilité insuffisante et les nombreuses questions en suspens qui demeuraient encore sans réponse à la fin de l'exercice. Il est impératif d'instaurer une étroite collaboration axée sur la recherche de solutions avec les parties prenantes concernées telles que SOCIALBERN afin de garantir une mise en place vaste, pratique et fiable du plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation de handicap. En raison des nombreuses questions encore en suspens, SOCIALBERN émet des réserves sur la possibilité de mettre en œuvre le nouveau plan sur des bases solides et valides tout en respectant la date prévue fixée au 01.01.2023. Du fait des incertitudes, les fournisseurs de prestations devront relever le défi de prendre les bonnes décisions stratégiques dans le délai imparti.

SOCIALBERN suivra le projet de près et attend une inclusion active et précoce, une explication rapide aux questions et une planification de projet claire et transparente de la part de la DSSI.

***Renforcer la représentation des intérêts dans le domaine AI***

La position de SOCIALBERN dans le domaine de la représentation des intérêts dans le cadre de l'AI est toujours plutôt fragile. Après que la création d'un «groupe de réseautage AI» du fait du manque d'intérêt des membres n'a pas été mise en place l'an dernier, l'association a l'intention de renforcer progressivement les bases, les positions et la représentation des intérêts par le biais des structures et des canaux existants.

## AUTRES PRESTATIONS DE L'ASSOCIATION

***Communication & relations publiques***

Lors de l'exercice, les activités se sont focalisées sur l'appel d'offres concernant le remplacement du futur site internet ainsi que sur les réflexions ultérieures et la mise en place concrète. À la fin de l'année, les travaux se trouvaient à un stade avancé de sorte que la mise en ligne du nouveau site internet clair et attractif puisse être effectuée en février 2020.

***Assistance juridique***

L'offre pour une assistance juridique gratuite destinée aux membres (une heure/an) connaît toujours un franc succès, même si le nombre de consultations gratuites a légèrement baissé passant de 99 à 90. Les questions en

matière de droit du travail (et du droit des assurances) continuent clairement d'être au centre des préoccupations. Il y a également eu beaucoup de questions concernant les aspects financiers en lien avec les commanditaires de prestations.

L'association profite également du large soutien de notre conseiller juridique, Dr. iur. Hans-Ulrich Zürcher, sur bon nombre de dossiers.

## **Manifestations**

Durant l'exercice, 12 manifestations ont eu lieu. Ces dernières ont été très bien fréquentées :

- Soirée cinéma avec podium et apéritif : «Offre d'accueil entre bien-faisance et autonomie: Quel équilibre entre l'autodétermination et l'intervention de tiers?»
- Réunion des directeurs et directrices d'école / entretien «En conversation» avec Christine Häslar, Conseillère d'Etat et directrice de l'INC
- Trois «apéros du mardi» sur les thèmes suivants :
  - «Participation: opportunités et limites au sein d'une organisation pour les personnes handicapées»  
(institution d'accueil: Schlossgarten Riggisberg)
  - «Gestion de la qualité dans les institutions sociales»  
(institution d'accueil: Nathalie Stiftung, Gümliigen)
  - «marketing dans les institutions sociales»  
(institution d'accueil: GEWA, Zollikofen)
- Événement des organes directeurs suprêmes d'institutions: «Prêts pour l'avenir - l'organe de direction dans ses missions de direction, de supervision et de développement»
- Conférence de la communauté d'intérêts «Dialogue» («IG Dialog») d'Insieme du Ct. de Berne et de SOCIALBERN: «L'accompagnement de personnes handicapées au croisement entre protection et autodétermination»
- Événement de la commission spécialisée Production et mesures de réinsertion «Quel avenir pour le travail ? Les défis actuels entre un marché du travail complémentaire et un marché du travail inclus: Quel est le rôle des institutions d'insertion professionnelle dans ce champ de tension?»
- Formation continue: «Maladie et accident : conséquences relevant du droit du travail»
- Formation continue: «Bien préparé pour communiquer judicieusement en cas de crise»
- Table ronde «Aperçu des services pour le maintien à domicile pour les personnes souffrant d'un handicap mental dans le Ct. de Berne» (en coopération avec «igs Bern»)
- Excursion d'automne pour les responsables des institutions et des membres des organes directeurs

## **Portail d'emplois**

Le portail d'emplois, petit mais recherché, intégré au site internet de SOCIALBERN suscite un intérêt réjouissant. La mise en ligne d'offres d'emploi est gratuite pour les membres.

# COMITÉS & REPRÉSENTATIONS

## COMITÉS DE L'ASSOCIATION

### **Comité exécutif**

Les projets stratégiques de l'administration et les autres activités ont engendré beaucoup d'agitation. La collaboration efficace au sein du conseil d'administration expérimenté qui n'a pas changé depuis 2018 s'est avérée précieuse lors de cette phase marquée par de profonds. Outre les 7 réunions du conseil d'administration et une retraite supplémentaire, de nombreuses réunions avec le canton (rencontre avec le conseiller d'État Pierre Alain, tables rondes avec l'OPAH, commissions en charge de projets, groupes de travail) et d'autres sessions de vote ont été annoncées.

Dans le cadre de la retraite, le conseil d'administration s'est concentré sur l'avenir de l'association dans un paysage d'institutions hétérogène ainsi que sur les questions de gouvernance en ce qui concerne les commissions.

### **Secrétariat général**

Plaque tournante au sein de l'association, le secrétariat général et ses 3 salariés, qui se partageaient 200 pour cent des postes, était très sollicité. Les projets stratégiques du canton ont exigé énormément de ressources en raison de la participation intensive de l'association – ou aux faibles possibilités de participation. Les relations avec les autres associations, parties et interlocuteurs ont encore été renforcées afin de pouvoir utiliser les synergies pour partager des informations et mieux exprimer les demandes communes.

Heureusement, la mise en place de la nouvelle plateforme de l'infrastructure informatique / de télécommunication absolument indispensable a pu être effectuée et terminée. Hormis la base de données de gestion des membres inadaptée, le secrétariat général dispose désormais de structures informatiques et de télécommunication à jour et fiables. Les travaux pour le nouveau site internet de l'association (*cf. section «Communication & relations publiques»*) ont nécessité beaucoup d'efforts.

### **Commissions spécialisées**

Un élément important de la structure organisationnelle de SOCIALBERN est constitué par les trois commissions spécialisées dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence ainsi que les deux commissions spécialisées dans le domaine des adultes. Les commissions spécialisées comportent au total 42 institutions qui représentent le mieux possible la diversité des institutions dans chaque commission et apportent les compétences nécessaires pour trouver des solutions applicables au plus grand nombre.

En 2019, la totalité des cinq commissions spécialisées se sont également réunies quatre fois chacune pour traiter les sujets et les projets courant les plus importants des domaines respectifs. Les membres des commissions spécialisées ont été aussi sans cesse consultés en dehors des réunions pour les questions et consultations actuelles. En outre, les membres des commissions

spécialisées ont régulièrement siégé dans des groupes de projet et de travail du canton et des organisations faîtières nationales. Grâce à la direction des commissions spécialisées par des membres du Comité exécutif et à la collaboration du secrétariat général dans les commissions spécialisées, une circulation directe des informations au sein de l'association a été garantie.

## RÉSEAU & REPRÉSENTATION

Une partie importante du travail de l'Association constitue l'établissement de réseau avec les autorités et les organisations aux fins de lobbying et de façonnage et de consolidation de la circulation des informations. Au cours de l'exercice, SOCIALBERN a été représentée dans les lieux suivants :

<b>Services administratifs</b>	<b>DSSI, OPAH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe d'accompagnement du projet «plan stratégique bernois en faveur des adultes en situation handicap» (Modèle bernois)</li> <li>Table ronde OPAH-SOCIALBERN</li> <li>Groupes de projet partiel «Projet de stratégie cantonale en matière de santé»</li> <li>Commission pour la politique sociale, l'aide à la subsistance et la famille (KOSEF)</li> </ul>	
	<b>DIJ, OM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe d'accompagnement du projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne » &amp; prestations particulières d'encouragement et de protection destinées à des enfants et à des jeunes</li> <li>Groupes de travail coûts d'infrastructure, descriptif des prestations</li> </ul>	
	<b>INC, OECO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de pilotage «REVOS 2020»</li> <li>Groupe d'accompagnement «REVOS 2020»</li> <li>Groupes de travail Enquête sur les coûts normatifs, Scolarisation spécialisée intégrée, Notes générales et règlements pour le « Lehrplan 21 » [partie germanophone]</li> </ul>	
	<b>Associations</b>	<b>CURAVIVA Suisse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assemblée des délégués</li> <li>Rencontre des présidents cantonales</li> <li>Conférences spécialisées enfants/adolescents &amp; adultes</li> </ul>
		<b>INSOS Suisse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assemblée des délégués</li> <li>Conférence INSOS</li> <li>Commission de formation</li> </ul>
		<b>Vahs/uria</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariat</li> </ul>
		<b>OrTra social, Ct. de Berne (oda Soziales)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité exécutif</li> <li>Affiliation</li> </ul>
		<b>BFF Berne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commission spécialisée «Sozialpädagogik HF / Kindererziehung HF»</li> </ul>
		<b>Office bernois de médiation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membre du conseil de fondation Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge, de l'encadrement et des homes</li> </ul>
<b>IndiBe</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Affiliation</li> </ul>	
<b>Autres</b>	<b>Institut «IWM» de la PH Berne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de travail « Offres de formation continue pour des enseignants de la pédagogie spécialisée</li> </ul>	
	<b>IG Dialog</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communauté d'intérêt/plate-forme commune avec Insieme Ct. de Berne</li> </ul>	
	<b>Groupe de travail nationale interassociatif Prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affiliation &amp; membre du groupe de travail (démission au cours de l'exercice)</li> </ul>	

# COMPTES ANNUELS

## BILAN AU 31.12.2019

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF	CHF
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actif circulant</b>	<b>355'695.66</b>	<b>356'771.31</b>
Caisse, comptes bancaires	351'364.21	344'914.96
Créances résultant de livraison et de prestations	0.00	1'304.45
Autres créances à court terme	0.00	0.00
Stocks	0.00	0.00
Actifs de régulation	4'331.45	10'551.90
<b>Actif immobilisé</b>	<b>4'500.00</b>	<b>3'340.00</b>
Immobilisations corporelles	4'500.00	3'340.00
<b>Total des actifs</b>	<b>360'195.66</b>	<b>356'771.31</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Capitaux étrangers</b>	<b>43'024.78</b>	<b>55'465.85</b>
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>	43'024.78	55'465.85
Passifs de régulation	17'982.55	15'465.85
Provisions à court terme	25'042.23	40'000.00
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>	0.00	0.00
<b>Capital de l'organisation</b>	<b>317'170.88</b>	<b>304'645.46</b>
Capital de l'organisation 01.01.	304'645.46	298'431.66
Résultat annuel	12'525.42	6'213.80
<b>Total des passifs</b>	<b>360'195.66</b>	<b>360'111.31</b>

## COMPTES ANNUELS AU 31.12.2019

	2019		2018
	Comptes	Budget	Comptes
	CHF	CHF	CHF
<b>RECETTES</b>			
Cotisations des membres	441'793.95	428'000.00	442'103.15
Événements / offres de formation continue	25'354.15	37'000.00	26'315.00
Prestations / projets	300.00	500.00	800.00
Recettes financières	191.20	100.00	164.60
Autres recettes	215.00	0.00	0.00
<b>Total des recettes</b>	<b>467'854.30</b>	<b>465'600.00</b>	<b>469'382.75</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges de personnel	303'625.70	315'000.00	300'898.55
Indemnités Comité directeur	27'000.00	27'000.00	27'000.00
Organes de l'association	10'915.40	13'100.00	10'264.40
Honoraires / projets / contributions	16'264.80	33'600.00	37'869.20
Entretien / location équipement de bureau	5'433.15	5'800.00	5'283.65
Amortissements	5'585.13	3'340.00	3'300.00
Charges des locaux / loyer	31'917.60	33'000.00	31'917.60
Prestations	12'634.65	16'200.00	14'200.60
Événements / offres de formation continue	19'897.45	37'800.00	19'547.80
Charges administratives	9'941.00	11'850.00	10'958.40
Charges financières	238.90	200.00	211.70
Autres charges d'exploitation	1'875.10	3'500.00	1'717.05
Provisions infrastructure de TI secrétariat général	10'000.00	1'000.00	0.00
<b>Total des recettes</b>	<b>455'328.88</b>	<b>501'390.00</b>	<b>463'168.95</b>
<b>RÉCAPITULATION</b>			
Total des recettes	<b>467'854.30</b>	<b>465'600.00</b>	<b>469'382.75</b>
./. Total des charges	<b>455'328.88</b>	<b>501'390.00</b>	<b>463'168.95</b>
<b>RÉSULTAT ANNUEL</b>	<b>12'525.42</b>	<b>-37'790.00</b>	<b>6'213.80</b>

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

### 1) BASE JURIDIQUE

L'association existant sous le nom « SOCIALBERN » est une association au sens des art. 60 ss. du Code civil suisse. Le siège de l'association est situé à la Freiburgstrasse 255 à 3018 Berne.

### 2) EXONÉRATION FISCALE

Conformément à la décision de l'administration des contributions du canton de Berne du 09.06.2017, SOCIALBERN est libérée de l'assujettissement du fait de son utilité publique.

### 3) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de « SOCIALBERN » ont été établis sur la base des prescriptions comptables suisses selon l'art. 957 ss. du Code des obligations.

### 4) NOMBRES DE COLLABORATEURS

Le nombre d'emplois à temps plein ne dépasse pas 10 collaborateurs en moyenne annuelle au cours de l'année considérée.

### 5) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements en Immobilisations corporelles mobiles sont généralement amortis linéairement sur 3 ans.

### 6) PROVISIONS À COURT TERME

Provisions au 01.01.2019	nouveau site internet, nouvelle infrastructure informatique / de télécommunication»	CHF 40'000.00
Constitution des provisions 2019	nouveau logiciel de gestion des membres»	CHF 10'000.00
Utilisation des provisions 2019	coûts courus pour le nouveau site internet	CHF -17'895.55
	coûts courus pour la nouvelle infrastructure informatique / de télécommunication»	CHF -7'062.22
<b>Provisions au 31.12.2019</b>		<b>CHF 25'042.23</b>

## RAPPORT DE RÉVISION

**BOMMER + PARTNER**  
**TREUHANDGESELLSCHAFT**  
 Bern

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de l'association SOCIALBERN, Berne**

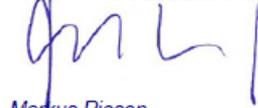
*En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de SOCIALBERN pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 11. février 2019 celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.*

*La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.*

*Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.*

*Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.*

**BOMMER + PARTNER**  
**TREUHANDGESELLSCHAFT**



Markus Riesen  
 expert-réviseur  
 réviseur responsable



Annemarie Wüthrich  
 expert-réviseur

Berne, le 28. février 2020 mr

- Annexe:**  
 Comptes annuels 2019  
 - bilan au 31. décembre 2019  
 - compte de résultat 2019  
 - annexe

 EXPERT Suisse zertifiziertes Unternehmen + Mitglied von TREUHAND | SUISSE

Bommer + Partner Treuhandgesellschaft KLG Strandweg 33 Postfach 3001 Bern  
 +41 31 307 11 11 mailbox@bommer-partner.ch www.bommer-partner.ch

## COMMENTAIRES DES COMPTES ANNUELS

La clôture du bilan annuel s'achève sur une note positive avec un excédent de CHF 12'525.42 francs suisses. Sur le plan des recettes, malgré les réductions d'effectifs constatées dans une partie du secteur, les cotisations des membres ont pu être maintenues à un niveau quasi-stable par rapport à l'année précédente, en partie grâce à l'adhésion de nouveaux membres.

Les dépenses ont pu être contenues bien en dessous du budget. Les réserves prévues pour les frais de personnel n'ont pas été totalement utilisées et les dépenses pour les projets et les honoraires (en particulier les conseils juridiques pour l'association) ont également été inférieures au budget. Mais ce résultat reflète également une utilisation plus économe des ressources et une certaine retenue des membres des organes de l'association sur les frais professionnels. De plus, contrairement à une prévision de léger déficit, les événements ont dégagé un excédent grâce au nombre fort réjouissant de participants.

La majeure partie des coûts de projets relatifs à la nouvelle infrastructure informatique et de télécommunications et au nouveau site web, qui sera lancé au premier trimestre 2020, ont été imputés sur cet exercice financier. Les dépenses totales pour le projet d'infrastructure informatique et de télécommunications se sont élevées à CHF 13'956.30 et à CHF 17'895.55 pour le site web. Alors que le matériel a été porté à l'actif et sera amorti sur les années 2019-2021, les coûts liés au projet et à sa mise en œuvre ainsi que la connexion à la fibre optique seront financés par les provisions constituées à cet effet (voir les annexes au rapport annuel).

De nouvelles provisions à hauteur de CHF 10'000 seront constituées en prévision du remplacement du logiciel de gestion des adhésions, devenu obsolète et peu adapté aux besoins. Cela permettra de disposer d'une réserve confortable d'environ CHF 25'000 pour l'achèvement des projets de nouvelle infrastructure informatique et de télécommunications et du nouveau site web, ainsi que pour le nouveau projet de remplacement du logiciel de gestion des adhésions.

Ce résultat positif, en léger excédent, ne doit pas occulter le fait que la marge de manœuvre financière de l'association est limitée. Les frais d'adhésion sont restés inchangés depuis 2009. Dans le cas d'un recours à une expertise externe supplémentaire, le bilan financier annuel passe très vite au rouge. Néanmoins, on peut dire en résumé que l'association dispose d'une base financière stable et qu'elle est capable, au moins dans un premier temps, d'absorber les éventuels surcoûts dus aux changements dans le système des soins, imputables notamment aux nouveaux modèles de financement et de pilotage.

# ANNEXE 1: COMITÉS COLLABORATEURS

## COMITÉ DIRECTEUR

<b>Dr. Thomas Ruprecht</b>	SAZ Burgdorf, Berthoud	Président
<b>Kathrin Wanner</b>	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Vice-présidente
<b>Johanna Dürst-Lindt</b>	HPS Bern, Berne	Membre
<b>Urs Klingelhöfer</b>	Kinderheimat Tabor, Aeschi	Membre
<b>Christa Marti</b>	Stiftung Aarhus, Gümliigen	Membre
<b>Rainer Menzel</b>	Stiftung Humanus-Haus, Rubigen	Membre
<b>Rolf Birchler</b>	Directeur SOCIALBERN	Membre (consultative)

## COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

### Commission spécialisée enfants / jeunes avec dysfonction sociale

#### («FaKo SOHI»)

<b>Urs Klingelhöfer</b>	Kinderheimat Tabor, Aeschi	Président
<b>Urs Anliker</b>	Schulheim Schloss Erlach, Erlach	Membre
<b>Paul Gerber</b>	Stiftung Wartheim, Muri près Berne	Membre
<b>Roland Gyr</b>	Spib (Chinderhuus Lyss, Lyss)	Membre
<b>Bruno Hirt</b>	Aeschbacherhuus, Münsingen	Membre
<b>Chantal D. König</b>	Kantonale Beobachtungsstation, Bolligen	Membre (jusqu'au 16.05.2019)
<b>Eliane Michel</b>	Kantonales Jugendheim Lory, Münsingen	Membre
<b>Christa Quick</b>	Familiensupport Bern-West, Berne	Membre
<b>Lucia Rohrer</b>	Foyer Allalin, La Neuveville	Membre
<b>Ruedi Trachsel</b>	Stiftung Passaggio, Lützelflüh	Membre
<b>Rolf Birchler</b>	Directeur SOCIALBERN	Membre

### Commission spécialisée enfants / jeunes avec handicap sensoriel, mental et physique

#### («FaKo SIGK»)

<b>Christa Marti</b>	Stiftung Aarhus, Gümliigen	Présidente
<b>Trudy Aebischer</b>	Sonderschulheim Mätteli, Münchenbuchsee	Membre (jusqu'au 25.02.2019)
<b>Manuela Dalle Carbonare</b>	Nathalie Stiftung, Gümliigen	Membre
<b>Jacqueline Birbaum</b>	C.D.N de la fondation Wildermeth, Bienne	Membre
<b>Barbara Forrer</b>	Sonderschulheim Mätteli, Münchenbuchsee	Membre (depuis 26.02.2019)
<b>Andreas Gyger</b>	Schulheim Sunneschyn, Steffisburg	Membre
<b>Christine Hegg</b>	Stiftung Sunneschyn, Meiringen	Membre
<b>Rolf Hostettler</b>	Schulungs- und Wohnheime Rossfeld	Membre (jusqu'au 31.07.2019)
<b>Claudia Käslin</b>	Salome Brunner Stiftung, Wabern	Membre (depuis 09.05.2019)
<b>Stefan Locher</b>	Weissenheim Bern, Berne	Membre
<b>Christian Niederhauser</b>	Blindenschule Zollikofen, Zollikofen	Membre
<b>Christoph Scheidegger</b>	Salome-Brunner Stiftung, Wabern	Membre (jusqu'au 31.03.2019)
<b>Markus Spalinger</b>	Stiftung Lerchenbühl, Berthoud	Membre
<b>Christian Trepp</b>	Pädagogisches Zentrum für Hören und Sprache HSM, Münchenbuchsee	Membre
<b>Regula Bieri</b>	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre

**Commission enfants / jeunes, spécialisée écoles de pédagogie curative  
(«FaKo HPS»)**

<b>Johanna Dürst-Lindt</b>	HPS Bern, Berne	Présidente
<b>Martin Bertschi</b>	HPS Region Thun, Steffisburg	Membre
<b>Rolf-Christian Daum</b>	Heilpädagogische Schule Lyss, Lyss	Membre
<b>André Engel</b>	Christophorus Schule Bern, Ostermundigen	Membre (jusqu'au 06.06.2019)
<b>Dieter Grenacher</b>	Heilpädagogische Schule Oberaargau, Langenthal	Membre
<b>Kuno von Känel</b>	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre
<b>Béatrice Maulaz</b>	Christophorus Schule Bern, Ostermundigen	Membre (depuis 24.10.2019)
<b>Toni Wagner</b>	Ecole de pédagogie curative (EPC), Bienne	Membre
<b>Regula Bieri</b>	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre

**Commission spécialisée adultes, production et mesures de réinsertion  
(«FaKo PEM»)**

<b>Kathrin Wanner</b>	Stiftung BWO, Langnau i.E.	Présidente
<b>Meinrad Ender</b>	Band-Genossenschaft, Berne	Membre
<b>Simone Jaisli</b>	l'étrive, Atelier socio-professionnel, Bienne	Membre
<b>Alfred Marti</b>	Stiftung Bächtelen, Wabern	Membre
<b>Samuel Schmid</b>	GEWA, Zollikofen	Membre
<b>Stephan Weber</b>	Stiftung WBM, Madiswil	Membre
<b>Adrian Zmoos</b>	Seeburg, Interlaken	Membre
<b>Regula Bieri</b>	Collaboratrice spécialisée SOCIALBERN	Membre

**Commission spécialisée adultes, foyers et accueils de jour  
(«FaKo WOT»)**

<b>Rainer Menzel</b>	Stiftung Humanus-Haus, Rubigen	Président
<b>Claus Detreköy</b>	Stiftung Tannacker, Moosseedorf	Membre
<b>Ueli Käser</b>	Stiftung WOHIN für Wohnen, Spiez	Membre
<b>Thomas Kiener</b>	Calendula, Herzogenbuchsee	Membre
<b>Vinzenz Miescher</b>	Stiftung Bernaville, Schwarzenburg	Membre
<b>Barbara Petrig</b>	soib (Projet d'intégration « Chante Merle », La Neuveville)	Membre
<b>Wilfred Schindler</b>	Résidence Plein Soleil, Sorvilier	Membre
<b>Urs Schmitt</b>	Heilpädagogische Schule Zentrum Mittengraben (ZEMI), Interlaken	Membre
<b>Roland Wyss</b>	Wohn- und Werkheim Worben, Worben	Membre
<b>Rolf Birchler</b>	Directeur SOCIALBERN	Membre

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

<b>Rolf Birchler</b>	Directeur SOCIALBERN	80%
<b>Elisabeth Loosli</b>	Assistante du directeur	50%
<b>Regula Bieri</b>	Collaboratrice spécialisée (lic.rer.pol.)	70%

## ANNEXE 2: CHIFFRES CLÉS

### NOMBRE DE MEMBRES / INSTITUTIONS

Nombre d'institutions représentées				
		2019	2018	
Total:		229	223	+6
dont :	Institutions du canton de Berne :	226	219	+7
	Institutions hors canton :	3	4	-1

Nombre de membre					
			2019	2018	
Membres total			192	190	+2
dont :	180	178	180	178	+2
	1	1	1	1	0 (spib avec ses 49 membres (+4))
	11	11	11	11	0

Nouveaux membres		
Nom	Lieu	Principaux domaines d'activité
Projekt Alp AG	3110 Münsingen / BE	Accompagner et soutenir des adolescents, des adultes et leur environnement dans les situations difficiles et dans la gestion constructive des crises personnelles.
Stiftung Elim Emmental	3457 Wasen / BE	Assistance professionnelle aux mères et aux femmes enceintes qui sont dans le besoin.
Foyer l'Accord'âge	2735 Malleray / BE	Foyer pour enfants et adolescents avec indication sociale.
Wege Weierbühl der Stiftung Sinnovativ	3098 Köniz / BE	Logement avec assistance aux adultes en situation de dépendance ou d'urgence quelconque.
Sozialpäd. Gemeinschaft Aesch GmbH	3453 Heimisbach / BE	Foyer pour enfants et adolescents avec indication sociale / places d'urgence.

Démissions des membres	
Nom	Lieu
Stiftung Applico	3185 Schmitten / FR
Haus Serena (cessation d'activité)	3322 Urtenen-Schönbühl / BE
Team-Werk Sozialpädagogik AG	6330 Cham / ZG (ayant une activité dans le canton de Berne)

Vous trouverez un aperçu de nos membres sur notre site web à l'adresse <https://www.socialbern.ch/fr/membres-et-partenaires/membres>

## NOMBRE DE PLACES DANS LES INSTITUTIONS \*

### Nombre de places dans les institutions

nombre	Domaine de l'enfance et de la jeunesse	Domaine des adultes	Total	
places résidentielles <sup>1</sup>	1'483	3'323	4'806	56.3%
places ambulatoires <sup>1</sup>	1'823	1'915	3'738	43.8%
total	3'191	5'238	8'544	100%
	38.7%	61.3%	100.0%	

### Ratio nombre de places total

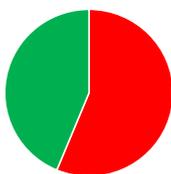


■ Domaine des adultes  
■ Domaine de l'enfance et de la jeunesse

### Ratio places résidentielles / ambulatoire

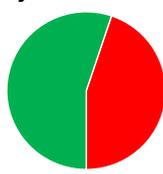
%	Domaine de l'enfance et de la jeunesse	Domaine des adultes	En tout
places résidentielles <sup>1</sup>	44.9%	63.4%	56.3%
places ambulatoires <sup>1</sup>	55.1%	36.6%	43.8%
total	100.0%	100.0%	100.0%

### ratio places résidentielles / ambulatoires total :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

### ratio places résidentielles / ambulatoires domaine de l'enfance et de la jeunesse :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

### ratio places résidentielles / ambulatoires domaine des adultes :



■ pl. ambulatoires ■ pl. résidentielles

\*) : sans membres spib ; sans « places classiques » dans les établissements médico-sociaux

<sup>1</sup>) : places résidentielles : jour et nuit / places ambulatoires : jour ou nuit

Source: Données des institutions selon l'enquête sur les cotisations des membres de SOCIALBERN, 2019.





# SOCIALBERN

Verband sozialer Institutionen Kanton Bern  
Association Bernoise des Institutions Sociales

**Secrétariat général**

Freiburgstr. 255

3018 Berne

Tél. 031 550 15 95

[info@socialbern.ch](mailto:info@socialbern.ch), [www.socialbern.ch](http://www.socialbern.ch)

SOCIALBERN est une association cantonale de **CURAV/VA.CH** et **HEKS**